

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Note sur la statistique officielle en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 4 (1863), p. 226-228

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__226_0

© Société de statistique de Paris, 1863, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

Note sur la statistique officielle en France.

Les enquêtes périodiques sur la situation morale et matérielle des populations occupent aujourd'hui, en Europe, une place considérable dans les travaux des administrations centrales. On a même dit, et avec raison selon nous, que l'on pourrait aujourd'hui juger du degré de civilisation d'un pays, d'après le nombre et l'étendue de ces enquêtes. A ce point de vue, la France ne redoute aucune comparaison avec l'étranger. Il n'est aucun fait social, moral ou économique de quelque importance sur lequel elle n'ait déjà porté la lumière et dont elle n'ait fait l'objet d'une investigation accidentelle ou permanente.

Quelques indications sur ce point seront peut-être lues avec intérêt.

En France, à l'exception du ministère des affaires étrangères (qui cependant possède un bureau de statistique... composé, il est vrai, d'un employé unique), du ministère d'État, et de celui de la maison de l'Empereur, toutes les administrations centrales publient, sur les services qui s'y rattachent directement ou indirectement, les renseignements les plus détaillés.

Des bureaux du Ministère des Finances sortent annuellement de volumineuses publications, dont les plus importantes comprennent : le budget, le compte rendu provisoire de l'administration des finances, le compte rendu définitif des recettes, ainsi que des documents spéciaux relatifs à la navigation sur les cours d'eau administrés par l'État, sur la fabrication des poudres et des tabacs, sur les propriétés de l'État, etc. La plupart de ces documents renferment, sur les diverses branches du régime financier de la France, mais pour ceux seulement qui savent les lire, les données les plus utiles, quelquefois les plus précieuses. On doit encore au même ministère, sous le titre un peu vieilli de *Tableau annuel des douanes*, l'excellente et toujours progressive étude sur notre commerce extérieur, qui a servi de modèle à presque toutes les statistiques analogues de l'étranger.

Le Ministère de la Guerre fait connaître annuellement, dans le *Rapport à l'Empereur sur le recrutement de l'armée*, les conditions dans lesquelles s'opère ce recrutement et notamment le nombre des jeunes gens qui atteignent en France l'âge

de 20 ans accomplis, ainsi que l'aptitude militaire de chaque département. Le jour où il aura modifié certaines parties de son travail, de manière à mettre en lumière avec plus de clarté que par le passé cette aptitude comparée, il aura rendu un service signalé aux études anthropologiques.

La même administration publiait autrefois le *Tableau des établissements français en Algérie*. Cette statistique, après une assez longue interruption, vient d'être continuée par le gouvernement local de l'Algérie. Mentionnons encore : 1° le *Compte rendu de la justice criminelle militaire*; 2° le *Compte du matériel de l'armée*, destiné à faire connaître en France... et à l'étranger jusqu'aux moindres détails de nos approvisionnements militaires; 3° une prochaine publication, appelée à devenir périodique, sur l'état sanitaire de notre armée.

La Marine n'est guère connue, dans le monde statistique, que par une publication d'un faible intérêt sur l'état économique de nos colonies. Elle y joint, il est vrai, le *Compte du matériel de la marine*, qui, comme celui de l'armée, est beaucoup plus lu par les ennemis que par les amis du pays.

On doit au Ministère de la Justice deux documents qui font le plus grand honneur à la statistique française; nous voulons parler des comptes rendus annuels : 1° de la justice criminelle, 2° de la justice civile et commerciale. Ce recueil, un des plus beaux monuments élevés à la science d'observation, jette, depuis 1826, les plus vives lumières sur l'état moral de la société en France. Les faits nombreux et riches en enseignements de toute nature qu'il contient, ont déjà donné lieu à d'importantes réformes dans notre organisation judiciaire et dans notre législation criminelle et civile.

Le Ministère de l'Intérieur publie, chaque année depuis 1853, 1° le mouvement des établissements pénitentiaires placés sous son contrôle ou sa surveillance; 2° le bilan des opérations des sociétés de secours mutuels; 3° à des époques indéterminées, l'état de la vicinalité en France.

Le Ministère de l'Instruction Publique... devrait publier périodiquement des renseignements, vainement demandés depuis longtemps, sur l'instruction publique à tous les degrés.

Le Département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics serait le plus fécond des ministères qui écrivent et publient, si ceux de ses services qui sont chargés spécialement des études statistiques avaient et une dotation et un personnel en rapport avec la grande variété des matières qu'elles embrassent. Jusqu'à ce moment nous ne connaissons de ses travaux que ceux qu'il a mis au jour : 1° sur la production minérale; 2° sur la statistique des chemins de fer (document déjà ancien); 3° sur le mouvement de la population en France (relevés annuels de l'état civil) de 1800 à 1857; 4° sur les dénombremens en France de 1801 à 1856; 5° sur la production agricole et l'économie rurale en 1840 et 1852; 6° sur la production industrielle en 1844-1847; 7° sur l'administration publique; 8° sur l'assistance publique sous toutes ses formes, et ses ressources de toute nature, de 1842 à 1853; 9° sur la statistique des aliénés pour la même période; 10° sur les caisses d'épargne depuis leur origine; 11° sur les opérations de la caisse des retraites pour la vieillesse depuis sa fondation.

Parmi les matières sur lesquelles le même ministère fait des enquêtes périodiques dont il n'a point encore publié les résultats, citons les suivantes : 1° Situation financière des départements et des communes; 2° libéralités annuelles aux établis-

sements publics, laïques et religieux; 3^o statistique des sinistres agricoles (incendies, inondations, épizooties, etc.); 4^o *id.* des assurances sur les personnes et les propriétés; 5^o *id.* des consommations dans les villes à octroi; 6^o *id.* des salaires dans les villes chefs-lieux d'arrondissement.

Au nombre des documents que ce ministère destine à une très-prochaine publicité, mentionnons un travail : 1^o sur les prix et salaires en France à diverses époques; 2^o sur le mouvement de la population de 1857 à 1860. Il prépare activement, en outre, le compte rendu du dénombrement de 1861 et une nouvelle étude sur l'aliénation mentale de 1853 à 1860. Enfin, il vient de terminer deux grandes enquêtes, l'une sur la situation de notre industrie manufacturière en 1860, l'autre sur l'état de notre agriculture en 1862.

N'oublions pas qu'en outre des documents dont l'analyse précède, chaque ministère publie, sous le titre de *Compte rendu définitif de l'exercice*, un état détaillé de ses dépenses, où abondent les renseignements sur les divers services qu'il comprend, et sans la lecture desquels il est difficile de se faire une juste idée du mécanisme de nos institutions administratives. Les comptes des ministères des finances, de la marine et de la guerre empruntent surtout une importance toute particulière de la grandeur des intérêts qui leur sont confiés.

Nous ne devons pas omettre davantage l'exposé (annuel) de *la situation de l'Empire*, que le gouvernement distribue aux deux chambres, et qui est l'œuvre collective des divers ministères.

Enfin, en dehors des publications ministérielles, la littérature de la statistique officielle s'enrichit encore, soit annuellement, soit à diverses époques, d'excellentes monographies. Nous citerons notamment les *Rapports annuels de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations*; les belles *Recherches sur la ville de Paris et le département de la Seine*, dues au préfet de la Seine; les grandes *Enquêtes industrielles* de la Chambre de commerce de Paris.

Les nombreux documents de statistique locale consignés dans les *Rapports des préfets aux Conseils généraux* et dans les *Annuaire*s départementaux, méritent également d'être signalés.

Cette bibliographie de la statistique officielle de la France nous paraît justifier complètement notre appréciation de sa part dans les recherches des gouvernements européens sur l'état des sociétés dont la destinée leur est confiée. Elle suffit, en outre, pour donner une juste idée de l'importance et des féconds résultats de ces recherches.

A. L.
